

**DELIBERATION N° 2008/02-16 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{Ere} CLASSE EN AGENT DE
MAITRISE.**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 7^{ème} et dernier échelon, comptant plus de 11 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et justifiant d'une certaine expérience professionnelle, peut bénéficier de conditions particulières pour accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur au titre de la promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C2, réunie le 19 avril 2007, tenant compte de la valeur professionnelle de chacun des candidats proposés, et du nombre de postes à pourvoir, a inscrit cet agent sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2007.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, en poste d'Agent de Maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2008,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- les crédits nécessaires au financement de ce poste sont déjà inscrits au budget primitif 2008.